



Certificat de Performance Énergétique (PEB) Bâtiment résidentiel existant

Numéro : 20230629021459
Établi le : 29/06/2023
Validité maximale : 29/06/2033



Logement certifié

Rue : Rue de Schaerbeek n° : 25A boîte : 3

CP : 6660 Localité : Houffalize

Certifié comme : **Appartement**

Date de construction : Inconnue

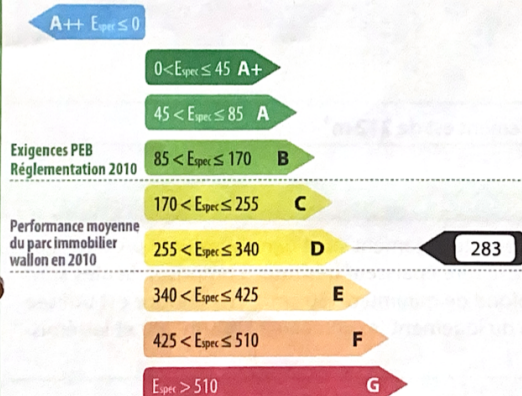


Performance énergétique

La consommation théorique totale d'énergie primaire de ce logement est de **20 189 kWh/an**

Surface de plancher chauffé : **71 m²**

Consommation spécifique d'énergie primaire : **283 kWh/m².an**

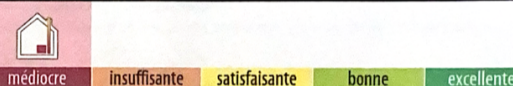


Indicateurs spécifiques

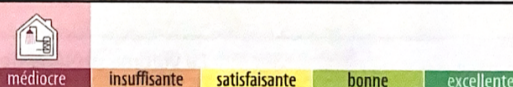
Besoins en chaleur du logement



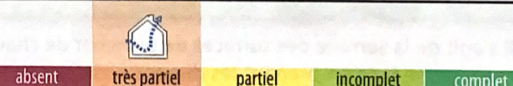
Performance des installations de chauffage



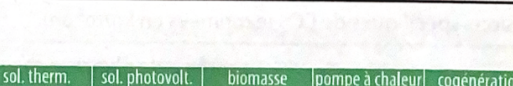
Performance des installations d'eau chaude sanitaire



Système de ventilation



Utilisation d'énergies renouvelables



Certificateur agréé n° CERTIF-P2-01937

Nom / Prénom : SIMON Hugues

Adresse : Sûre

n° : 25

CP : 6640 Localité : Vaux-sur-Sûre

Pays : Belgique

Je déclare que toutes les données reprises dans ce certificat sont conformes au protocole de collecte de données relatif à la certification PEB en vigueur en Wallonie. Version du protocole 16-sept.-2019. Version du logiciel de calcul 3.1.4.

Digitally signed by Hugues Simon (Signature)
Date: 2023.06.29 16:02:28 CEST
Reason: PACE

Le certificat PEB fournit des informations sur la performance énergétique d'une unité PEB et indique les mesures générales d'améliorations qui peuvent y être apportées. Il est établi par un certificateur agréé, sur base des informations et données récoltées lors de la visite du bâtiment.

Ce document est obligatoire en cas de vente & location. Il doit être disponible dès la mise en vente ou en location et, en cas de publicité, certains de ses indicateurs (classe énergétique, consommation théorique totale, consommation spécifique d'énergie primaire) devront y être mentionnés. Le certificat PEB doit être communiqué au candidat acquéreur ou locataire avant signature de la convention, qui mentionnera cette formalité.

Pour de plus amples informations, consultez le Guichet de l'énergie de votre région ou le site portail de l'énergie energie.wallonie.be